

Bulletin d'inscription

Les Foulées du printemps 2019

A renvoyer complété au plus tard le **Jedi 21 Mars 2019**,
accompagné d'un chèque de règlement (2x9€=18€) pour le relais et 9€
pour individuel à l'ordre de: Association Les Foulées du Printemps

Au : Les Foulées du Printemps
Chez Monsieur Bruno SEGURA
1, Rue Didier Pironi
11590 CUXAC D'Aude

Relais

Nom de l'équipe (obligatoire):

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement et en acceptons toutes les clauses.

1^{er} relayeur

Nom:

Prénom:

Sexe: féminin MASCULIN

Date de naissance:/...../.....

Adresse email:@.....

N° de licence ou Certificat médical oui

2^e relayeur

Nom:

Prénom:

Sexe: féminin MASCULIN

Date de naissance:/...../.....

Adresse email:@.....

N° de licence ou Certificat médical oui

Individuel

Nom:

Prénom:

Sexe: féminin MASCULIN

Date de naissance:/...../.....

Adresse email:@.....

N° de licence ou Certificat médical oui

Dimanche 24 Mars 2019

Les Foulées



du Printemps

5^{ème} Edition

Ouveillan ↔ Cuxac D'Aude

Départ et arrivée

Stade d'Ouveillan

* 8h30 : Marche

* 9h00 : Course

Inscription payante

auprès de Bruno SEGURA

au 06.79.95.95.57

ou par mail :

lesfoulesduprintemps11@gmail.com

Ou sur place le matin

REGLEMENT DE LA COURSE

RELAIS OU INDIVIDUEL

Article 1 : les communes de Cuxac-d'Aude, Ouveillan, Course en relais et en individuel le dimanche 24 Mars 2019 à 9h entre les deux villages. Chaque relais se dispute sur un parcours de 10 à 12km sans grande difficulté, accessible à tous les niveaux de pratique.

Article 2 : les équipes de 2 relayeurs sont constituées librement: clubs, licenciés ou non, villages, associations, entreprises...Compte tenu des distances, les cadets sont autorisés à participer avec autorisation parentale.

Article 3 : le passage du relais s'effectuera par simple touche de main devant le chronométrateur.

Article 4 : les frais d'engagement sont fixés à 9€ par coureur. Les préinscriptions sont réalisées avant le jeudi 21 Mars 2019. Inscription sur place le jour de l'épreuve possible.

Article 5 : le départ est prévu à 8h30 pour la marche et 9h pour le relais à Ouveillan, Complexe sportif. Remise des dossards à partir de 7h, même lieu. Ravitaillement sur le parcours.

Article 6 : Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos et les vidéos prises durant la manifestation .Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

Article 7 : le parcours sera balisé et des signaleurs seront présents en plusieurs points du parcours. Les participants doivent respecter le code de la route. Des secours seront présents au départ et à l'arrivée.

Article 8 : chaque coureur participe sous sa propre responsabilité civile et doit fournir obligatoirement soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, soit son numéro de licence FFA (loideu18/11/1998).

Article 9 : si un coureur participe au Relais dans deux équipes différentes, il ne pourra être récompensé qu'une seule fois et cela entraînera le déclassement d'une des équipes au-delà des 3 premières places.

Article 10 : 3 classements par équipe seront effectués (3 premières équipes récompensées) : scratch, mixte (1 ou 2 féminines), féminin et 2 classements en individuel masculin et féminin. Les organisateurs se réservent le droit de récompenser des individualités méritantes.

Article 11 : les lots ne sont pas cumulables. Si l'équipe est déjà récompensée dans un autre classement (général, mixte) seul le meilleur résultat sera retenu.

Article 12 : les organisateurs se réservent le droit de régler tous litiges ou réclamations concernant le classement, la composition des équipes...